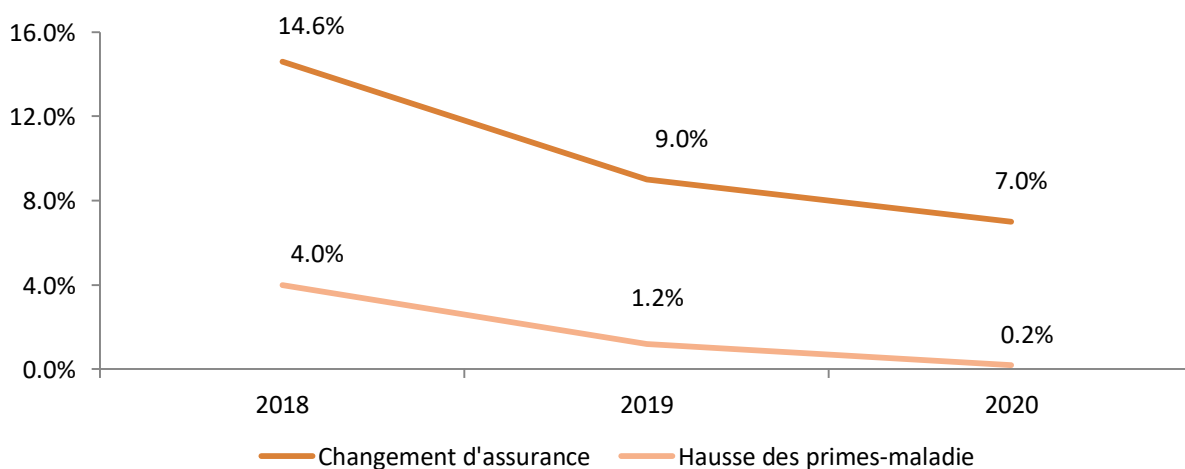
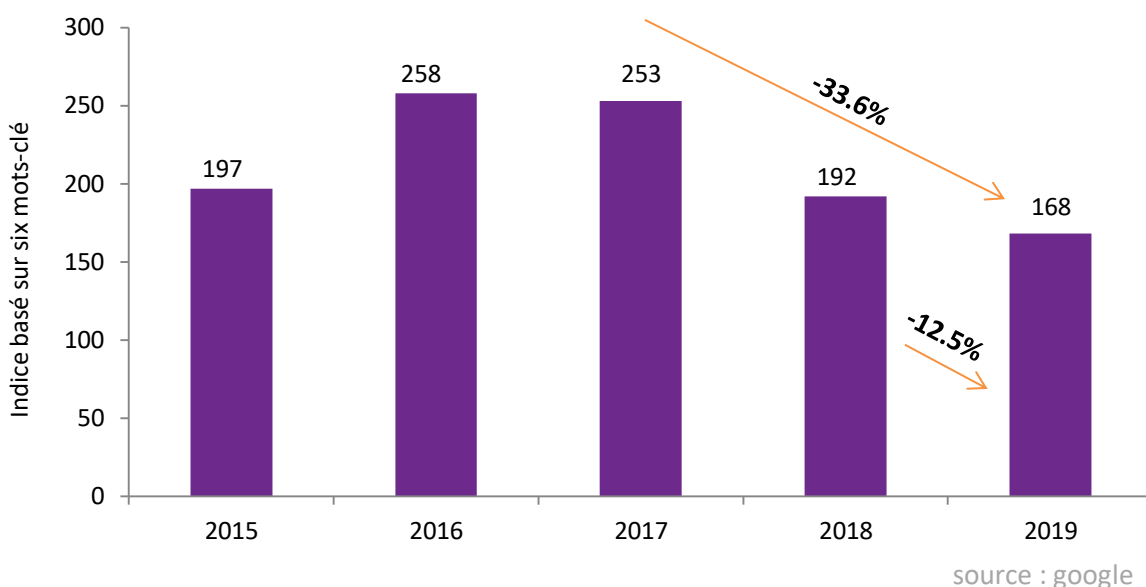


bonus.ch : en Suisse, moins de 7% des assurés changeront de caisse-maladie pour 2020

Le portail de comparaison bonus.ch a mené une enquête afin de mieux comprendre le comportement des assurés par rapport à la hausse moyenne des primes-maladie pour 2020. Résultats : entre méconnaissance et passivité, plus de 93% des assurés ne profitent pas d'économiser plusieurs centaines ou milliers de francs à l'année.

Cette projection s'appuie principalement sur deux tendances marquées. En 2019, le volume des requêtes dans les outils de recherche tels que Google est en diminution de près de 15% par rapport à 2018 pour la thématique de l'assurance maladie. Dans le même temps, l'intention de changer de prestataire, qui se traduit sur le comparateur bonus.ch par une demande d'offre d'assurance, a chuté de plus de 33%. Sur la base de ces constats et sur les déclarations des plus de 3'000 répondants de l'enquête menée par bonus.ch en septembre dernier, les assurés en Suisse devraient être moins de 7% à changer de caisse-maladie pour 2020.

Recherches¹ Google des internautes de Suisse en octobre de chaque année

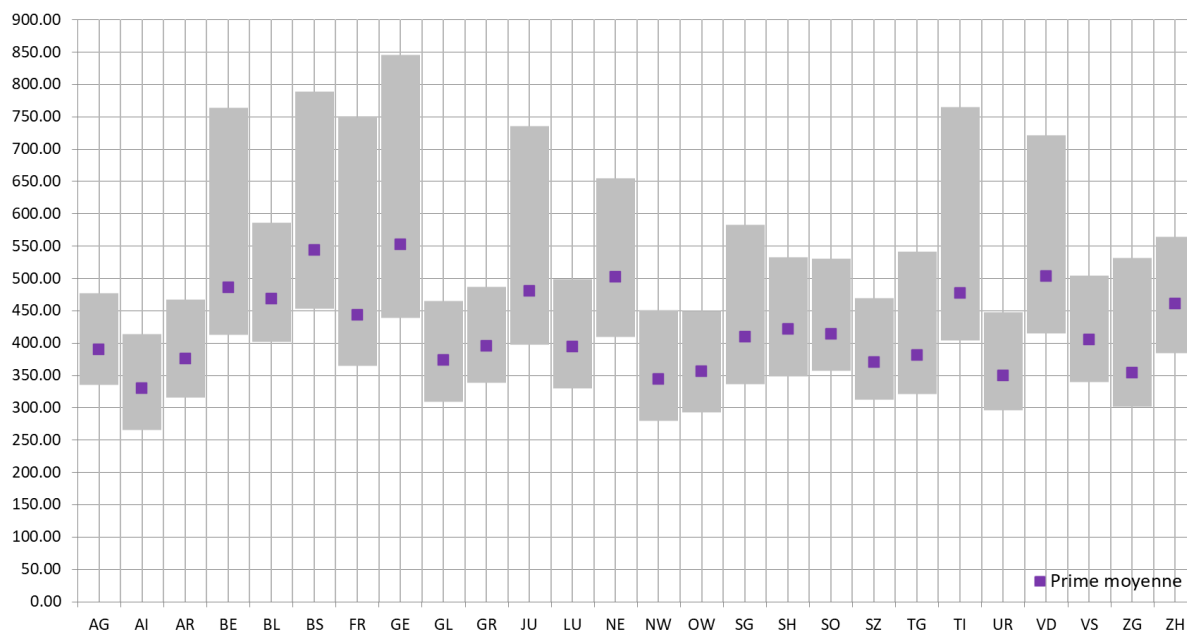


¹ Termes recherchés : "Krankenkasse", "Krankenversicherung", "Krankenkassenvergleich", "Krankenkassenprämien", "Caisse maladie", "Assurance maladie"

Ce manque d'intérêt à se renseigner et à analyser sa situation personnelle s'explique en partie par la faible hausse annoncée par l'OFSP. Les assurés se laissent trop souvent aveugler par ces chiffres flatteurs, qui ne reflètent de loin pas la réalité, et passent ainsi à côté de leurs économies. D'autres sont satisfaits par la réduction ou par l'absence de hausse de leurs primes. Méfiance, car les caisses-maladie qui offrent une faible hausse ou une baisse sont souvent les plus chères ! Les écarts de primes sont encore trop élevés entre l'assureur le plus cher et le moins cher. On remarque par exemple que, malgré une diminution de plus de 25% sur sa prime, un jeune adulte résidant à Berne peut encore économiser CHF 808.80 par année uniquement en changeant de caisse-maladie (modèle et franchise identiques).

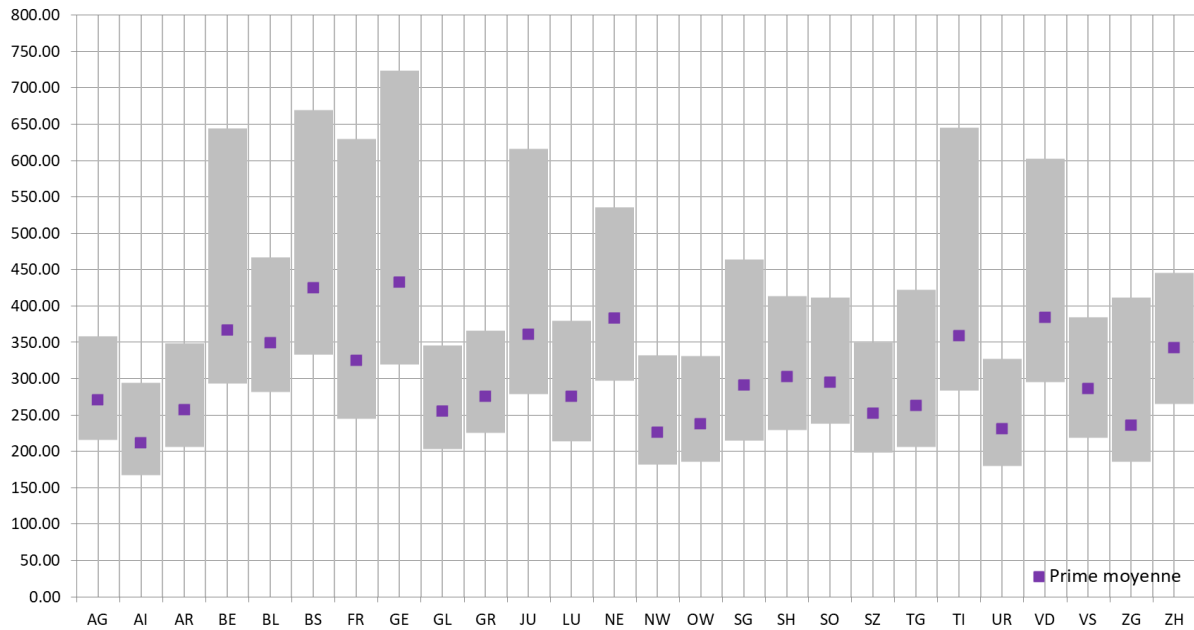
Franchise à CHF 300.- : primes par canton

Canton	Prime la plus basse	Prime la plus haute	Prime moyenne
AG	335.30	477.10	389.40
AI	265.90	413.80	329.70
AR	315.40	467.80	375.50
BE	412.70	763.60	485.50
BL	401.70	585.90	467.90
BS	452.60	788.70	543.30
FR	364.30	748.70	443.50
GE	438.50	845.60	552.40
GL	309.60	464.60	373.70
GR	338.30	487.40	394.80
JU	397.60	735.30	479.90
LU	329.60	499.40	394.00
NE	409.10	654.70	502.60
NW	280.20	451.10	344.00
OW	292.50	450.20	356.50
SG	336.30	583.20	409.70
SH	348.10	532.70	421.50
SO	357.40	530.50	413.60
SZ	312.50	469.40	370.70
TG	321.40	541.30	381.60
TI	404.10	764.50	477.50
UR	296.40	447.50	349.50
VD	414.70	721.80	503.30
VS	340.20	504.00	405.50
ZG	301.50	531.10	354.40
ZH	384.20	564.40	461.20



Franchise à CHF 2'500.- : primes par canton

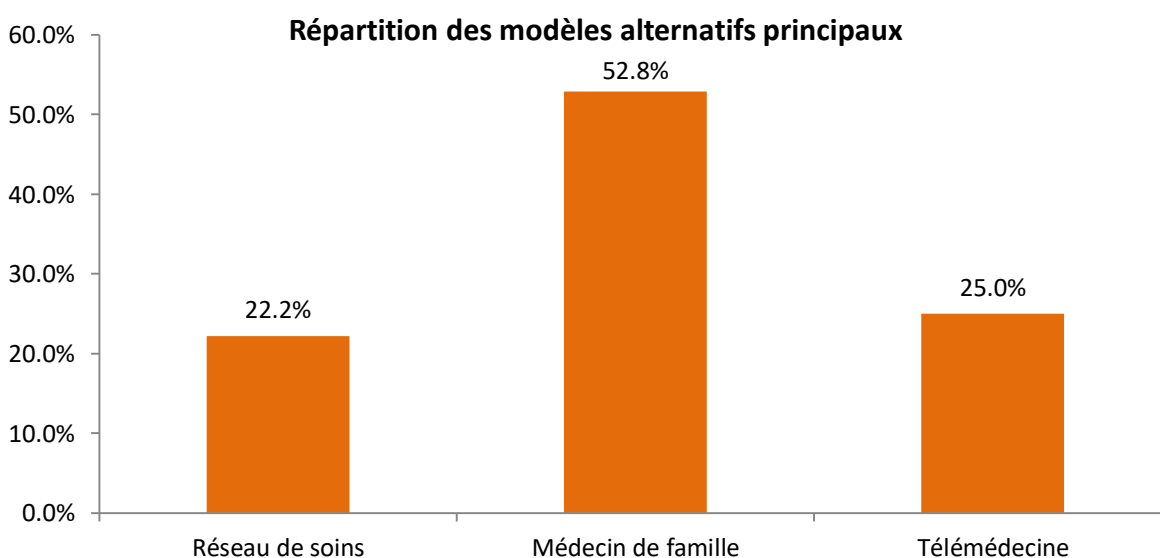
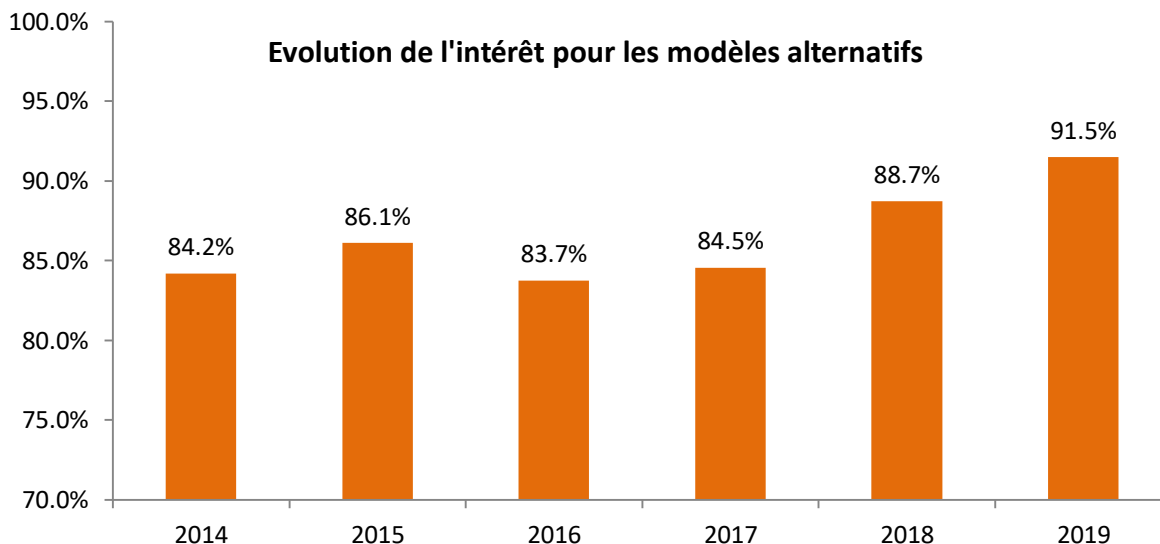
Canton	Prime la plus basse	Prime la plus haute	Prime moyenne
AG	216.00	357.80	271.20
AI	167.30	294.50	212.10
AR	205.70	348.50	257.00
BE	293.40	644.30	366.80
BL	281.90	466.50	349.40
BS	333.30	669.40	425.10
FR	245.00	629.40	324.80
GE	319.10	723.70	432.60
GL	202.70	345.50	255.00
GR	224.90	365.50	275.70
JU	278.30	615.90	360.70
LU	213.50	379.40	275.90
NE	297.30	535.40	383.80
NW	181.50	331.70	226.30
OW	186.00	330.90	238.20
SG	214.40	463.80	291.50
SH	228.80	413.40	302.90
SO	238.10	411.50	295.00
SZ	198.50	349.50	252.70
TG	205.70	422.00	263.00
TI	284.00	645.20	359.00
UR	180.00	327.60	231.20
VD	295.40	602.50	383.90
VS	218.40	384.00	286.50
ZG	185.60	411.80	236.30
ZH	264.90	445.30	342.60



D'autre part, malgré les recherches et les comparaisons effectuées sur les primes-maladie, certains internautes ne parviennent pas à trouver un montant d'économie jugé suffisant et donc satisfaisant. Dans les faits, ces derniers oublient trop souvent d'optimiser leur franchise. Chaque année, plus de 85% des assurés conservent la même franchise, alors qu'elle ne correspond pas à leurs besoins dans une grande majorité des cas (au regard de leurs coûts de santé annuels). Ils paient ainsi des frais inutiles. Chez un adulte, une simple optimisation permet d'économiser jusqu'à CHF 1'500.-.

Techniquement, les adultes et les jeunes adultes ayant une franchise autre que CHF 300.- ou CHF 2'500.- sont perdants. En effet, une franchise de CHF 500.-, CHF 1'000.-, CHF 1'500.- ou CHF 2'000.- n'est tout simplement pas avantageuse pour l'assuré. Pourtant, près d'un quart des jeunes adultes (23.8%) et des adultes (23.1%) sont dans ce cas de figure en 2019.

Cette année encore, l'intérêt pour les modèles alternatifs est extrêmement marqué et continue de grimper. Plus de 91% des assurés privilégient ce type d'assurance. En parallèle, de plus en plus de modèles sont créés par les assureurs, avec plus ou moins de succès. Il s'agit notamment des modèles "mix", regroupant par exemple le réseau de soin, la télémédecine et la pharmacie. De son côté, le modèle du médecin de famille conserve la préférence des Suisses, puisque près de 53% d'entre eux y sont affiliés.



Sur la base de cette étude, ce sont donc moins de 7% des assurés en Suisse qui changeront d'assurance pour 2020. Pourtant, chaque année, ils continuent de payer trop cher. En optant pour l'offre d'assurance maladie la moins chère, entre 3 et 4 milliards de francs pourraient être économisés sur l'ensemble du pays. Trop souvent les assurés passent à côté de leurs économies, car ils oublient que changer d'assurance n'est pas le seul moyen de réduire ses coûts de santé. Optimiser sa franchise ou changer de modèle sont deux alternatives tout aussi efficaces. Même en étant affilié dans l'une des caisses-maladie les moins chères, il est donc possible d'économiser plusieurs milliers de francs par année. En combinant ces solutions, le rabais peut même aller jusqu'à 52%.

L'annonce de l'OFSP est trompeuse et n'incite pas les assurés à se renseigner et à changer de caisse-maladie. Dans la réalité, les chiffres sont bien différents. En effet, cette faible hausse générale s'explique principalement par une réduction des primes chez les jeunes adultes. Cette donnée vient contrebalancer une hausse bien plus importante chez les adultes et les enfants. Ainsi, chez les plus de 25 ans, la hausse générale dépasse 1% et atteint même 1.28% pour une franchise à CHF 2'500.-.

Jusqu'à 18 ans, l'augmentation moyenne est de plus de 2% et va jusqu'à 2.92% pour la franchise à CHF 600.-²

Prime moyenne par catégorie d'âge

Catégorie d'âge	Prime moyenne 2019	Prime moyenne 2020	Différence en CHF	Pourcent
Enfant	84.71	86.46	1.75	2.07
Jeune adulte	284.86	274.81	-10.05	-3.53
Adulte	364.77	368.75	3.98	1.09

Prime moyenne pour les adultes par franchise

Franchise	Prime moyenne 2019	Prime moyenne 2020	Différence en CHF	Pourcent
300	420.04	424.27	4.23	1.01
500	409.14	413.29	4.14	1.01
1000	380.93	385.07	4.15	1.09
1500	353.07	357.08	4.01	1.14
2000	325.79	329.35	3.56	1.09
2500	297.93	301.74	3.81	1.28

Prime moyenne pour les enfants par franchise

Franchise	Prime moyenne 2019	Prime moyenne 2020	Différence en CHF	Pourcent
0	101.31	103.14	1.83	1.81
100	94.22	95.80	1.58	1.68
200	89.21	91.27	2.06	2.31
300	83.11	84.63	1.51	1.82
400	78.31	80.34	2.04	2.60
500	75.73	76.64	0.91	1.20
600	67.24	69.20	1.96	2.92

Prime moyenne pour les jeunes adultes par franchise

Franchise	Prime moyenne 2019	Prime moyenne 2020	Différence en CHF	Pourcent
300	339.84	329.80	-10.04	-2.95
500	328.61	318.45	-10.16	-3.09
1000	300.36	290.23	-10.12	-3.37
1500	272.67	262.39	-10.29	-3.77
2000	244.40	234.52	-9.88	-4.04
2500	221.55	211.76	-9.80	-4.42

² Source des primes : les primes ont été obtenues directement des caisses-maladie et de l'OFSP

Pour plus d'informations sur les disparités entre les primes-maladie 2020 et pour consulter des exemples concrets d'économies pour une famille type habitant les différents cantons de Suisse, le précédent communiqué de bonus.ch est disponible ici :

<https://www.bonus.ch/Pdf/2019/Primes-maladie.pdf>

Accès au comparatif des primes-maladie :

<https://www.bonus.ch/Pag/Assurance-maladie/comparer-primes-maladie.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Lausanne, le 20 novembre 2019